



UNION DES ARTILLEURS DU LYONNAIS ET DE LA REGION

U . A . L . R .

Association loi 1901—déclaration du 12.05.1986 - J.O n°23

Siège social : 68ème Régiment d'Artillerie d'Afrique - BP 30016 - 01120 DAGNEUX MONTLUEL Tél: 06 27 80 74 67



BULLETIN N° 68

DÉCEMBRE 2020 SOMMAIRE

PAGE 2

LE MOT DU PRÉSIDENT

PAGE 3 / 4

NOUVELLES DE L'UALR CÉRÉMONIE DE MONTLUZIN 21 JUIN 2020

PAGE 5 / 6

NOUVELLES DES RÉGIMENTS 68ÈME RAA, 93ÈME RAM, 54ÈME RA

PAGE 7 / 8

NOUVELLES DES AMICALES 68ÈME RAA, A6, 54ÈME 405ÈME RA

PAGE 9 / 10

LA GRANDE HISTOIRE D'HIER ET AUJOURD'HUI LA BATAILLE D'ESSLING AVANT WAGRAM DÉCÈS D'UN GRAND RÉSISTANT DE LA PREMIÈRE HEURE

PAGE 11

CHRONIQUE DE L'ARMEMENT LE VBCI 3030

PAGE 12 / 18

INFORMATIONS DIVERSES CÉRÉMONIE DE LA RUE TRONCHET 29 AOÛT 2020 DISTINCTION RAYMOND FONTANIER , MUSÉE MILITAIRE DE LYON GÉNÉRAL FRANÇOIS -YVES LE ROUX COMMANDANT L'ÉCOLE D'ARTILLERIE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE À LYON REPRODUCTION DE L'ARMISTICE ACCORDÉ À L'ALLEMAGNE LE 11 NOVEMBRE 1918

PAGE 19

INFORMATIONS UALR

Les titres, chapeaux et intertitres des articles sont de la rédaction. Les articles n'expriment que la position de leurs auteurs.

Rédacteurs: Gérard OLIVIER, Jean-Louis ROYET

Maquette, mise en page : Comité de Rédaction de l'UALR - G. CHAMPAGNE, A. CURTIL, B. BAROLIN, B. REBOUT, R. BRODZIAK

Union des Artilleurs du Lyonnais et de la Région

LE MOT DU PRÉSIDENT



Alain CURTIL Président de l'UALR

Photo UALR

Pour cette nouvelle année 2021, à vous tous, Camarades artilleurs et à vos Familles, chers Amis, je vous souhaite tous mes meilleurs vœux, avec la santé et de bons moments de gaieté et de joie.

Certes, nous sommes dans une période très particulière avec la Covid 19. Prochainement, nous pouvons espérer une issue positive et plus favorable à la santé et au moral de tous.

Sur le plan social, économique, géopolitique et, également, culturel, gardons l'espoir que nos dirigeants puissent prendre rapidement les bonnes décisions, à la fois, sur le court et moyen terme, afin de pouvoir offrir à nos descendants des perspectives meilleures avec le respect d'autrui, une sagesse réfléchie, une nature préservée et un bonheur partagé, sans oublier de préserver les valeurs de la France acquises et défendues par nos aïeux...

L'année 2020, ne nous aura pas permis de nous rencontrer comme nous le faisons et le souhaitons habituellement entre artilleurs, amis des autres armes et du monde civil.

Une présence aux cérémonies commémoratives fut effective et j'en profite pour remercier tous les participants présents dont le dévouement a été remarquable.

Continuons, à nous rassembler pour faire connaître à la jeunesse nos valeurs acquises avec beaucoup d'efforts et de sacrifices, cela ne s'improvise pas...ensemble, défendons nos valeurs, notre identité, notre culture et notre pays. Mais aussi, par nécessité, prenons rapidement, le bon chemin avec des actions durables, logiques et positives, soyons plus réalistes et pragmatiques ! Oeuvrons tous en convergence pour mettre en œuvre une forte capacité à se mobiliser afin de redonner à la France sa grandeur, son autorité, son humanité et son audace.

Tous les adhérents de l'U.A.L.R. se joignent à moi, pour souhaiter les meilleurs vœux aux artilleurs présents sur les zones de conflit, à travers le monde ou mobilisés dans le cadre de l'opération 'Sentinelle' et, pour la contribution donnée à l'aide sanitaire et logistique nécessaire pour lutter contre la Covid 19. Nous avons, aussi, une pensée pour toutes les familles ayant perdu un proche dans les conflits au cours de l'année 2020.

Pour la France, le budget de la Défense a pris une orientation plus positive, cette tendance doit impérativement se poursuivre car les besoins en matériel et en équipement sont toujours importants, sans oublier le faible taux de disponibilité opérationnelle des véhicules, des blindés, des avions, des hélicoptères, des navires, etc...

N'oublions pas la montée en puissance du programme Scorpion dont certains régiments ont reçu les premiers matériels.

Un rappel : Consolider l'Europe de la Défense, certes, une nécessité, encore plus vraie que jamais, et, parfaitement d'actualité, mais, aussi un objectif complexe à réaliser vu le nombre de pays concernés et la multiplicité des intérêts divergents.

A la lecture de ce bulletin, vous pourrez, une nouvelle fois, constater le dynamisme de nos nombreuses actions et présences aux cérémonies et événements divers. Cela porte à la fois sur le travail de mémoire, mais aussi vers le futur. Toujours des échanges individuels ou collectifs envers la société civile, particulièrement, auprès des jeunes qui sont à la recherche d'une orientation scolaire, d'une voie professionnelle dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Nos échanges se poursuivent avec la Fédération Nationale de l'Artillerie, notre partenaire de l'A.N.Art.I. di Torino et nos amis suisses de l'Asso-Vaud. Plusieurs projets de rencontre et d'exposition pour l'année 2021, sont en cours de réflexion.

En conclusion, je remercie tous les membres de l'U.A.L.R. qui ont apporté leur contribution au cours de l'année 2020 et répondu présents lors de nos rendez-vous.

Je remercie, également, les autres associations militaires et entités civiles ou militaires qui nous ont aidé et avec lesquelles nous avons continué à travailler vers un objectif commun au service de la Patrie.

Si les conditions favorables, le permettent, lors de notre prochaine assemblée générale, au nom du Président de la Fédération Nationale de l'Artillerie, j'aurai le grand plaisir de pouvoir remettre la médaille d'honneur de l'Artillerie, aux camarades artilleurs suivants :

'argent' pour BRODZIAK Richard, BRUN Hervé, REBOUT Bernard, THEVENOT Alain.

'bronze' pour DJEBBARI José, GILBERT Maurice.

Que les artilleurs continuent à se rassembler et se retrouver au sein d'une association comme la nôtre. La porte est ouverte, venez nous rejoindre.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin U.A.L.R. n° 68, riche en information !

Et Par Sainte BARBE, vive la Bombarde
Le Président Alain CURTIL

NOUVELLES DE L'UALR

Cérémonie de MONTLUZIN 21 juin 2020

Nous nous étions fixé, à l'UALR de célébrer avec un éclat particulier le 80^{ème} anniversaire des Combats de MONTLUZIN. Bien que n'ayant pas été convié à la nécropole des TATA Sénégalais pas plus que les porte-drapeaux du LYONNAIS et l'immense majorité des Anciens Combattants la cause officielle étant la COVID 19 .

Nous avons réussi avec l'aide de la Municipalité de CHASSELAY, de LISSIEU, et des CHERES, à mettre sur pied une cérémonie digne de nos combattants du 19 juin 1940.

C'est huit portes drapeaux ainsi que le Maire de CHASSELAY, la Maire de LISSIEU, la Maire des CHERES, un officier de Gendarmerie, le Président des porte-drapeaux du Lyonnais Serge PUILLET, le porte-drapeau de la FARAC, le porte-drapeau de la Légion, Henri COPPIN avec l'étendard de L'UALR, Jean-Louis ROYET avec le drapeau de l'A6, la délégation de l'UALR avec à sa tête Georges CHAMPAGNE et Bernard BAROLIN, le Président des TDM, soit environ une trentaine de personnes, qui par leur présence, a donné un éclat tout particulier à cette cérémonie.

Allocution de Georges CHAMPAGNE

Mesdames Messieurs les Elus, Chers Camarades Artilleurs « Métro ou Bigor » 21 juin 2020 réuni en petit comité devant la stèle érigée au carrefour où ont eu lieu les Combats dit de « MONTLUZIN » le 19 juin 40, combats retardateurs, et les derniers de la campagne de France en 1940.

Monument inauguré le 18 juin 1950 par le Président HERRIOT maire de LYON à la gloire des Artilleurs et des Coloniaux tombés lors de ces combats.

Pour le 80^{ème} anniversaire il était prévu une manifestation patriotique pour honorer les morts, les blessés et les combattants ayant participé à ces actions , tout particulièrement les Artilleurs de la 253^{ème} batterie du 405^{ème} RADCA de SATHONAY.

La pandémie due au coronavirus et la venue d'une personnalité au TATA pour honorer la « Force Noire », le recueillement à la stèle passait à la trappe.

Le Général de CA(2S) Hubert TREGOUD avait déclaré lorsqu'il était Chef de Corps du 68^{ème} RAA « L'ARTILLERIE N'A PAS SU SE VENDRE »

Aussi aujourd'hui je vais vous lire le compte rendu établi par le Lt PANGAUD commandant la batterie d'Artillerie relatant ces combats, il était Ancien Combattant de 14/18.

Juin 1940, les armées françaises se replient partout, la ligne Maginot est encerclée. L'armée des Alpes, en place, est, elle, intacte.

Les armées allemandes ont percé le front défensif de Sedan, encerclé Paris, pris Dijon et la panzerdivision « Gross Deutschland » marche sur Lyon .

Dans cette ville, les autorités ont demandé de retarder cette progression rapide de l'ennemi (malgré les rumeurs d'un armistice prochain) afin d'éviter à l'armée des Alpes d'être prise à revers et de lui permettre de faire face à l'envahisseur. Des points de résistance sont constitués en hâte sur les avancées Nord, Nord-Est. L'un de ces points se situe dans la plaine des Chères, 20 km au nord de Lyon, sur la nationale 6 Villefranche sur Saône - Lyon.

Mission: retarder au maximum l'avance allemande et s'opposer par tous moyens à celle-ci.

Moyen: une compagnie de Tirailleurs Sénégalais (25^{ème} RTS stationné à VALENCE) et une batterie de 75 (la 253^{ème} du 405^{ème} RADCA de Sathonay).

Ces éléments sont en place le 17 juin et installés en position défensive au carrefour RN 6 et GC 13 (Chasselay - Lozanne).

Les tirailleurs, aux ordres du Lt De Montalivet (le Cne Gouzy, commandant la Cie est absent), sont déployés au nord et nord-est en avant de ce carrefour sur des positions aménagées en hâte.

Les 4 pièces d'artillerie équipées pour le tir antichar sont dissimulées aux abords du promontoire sur lequel est bâti le couvent des sœurs de « Montluzin ».

La 1^{ère} section , aux ordres du Lt Pangaud, Cdt de Bie, en position sur la plateforme du jardin du couvent, bat la Nationale et ses abords au Nord Est vers les Chères. La 2^{ème} section aux ordres du S/Lt Morgenstern, adjoint, s'installe à l'ouest de la nationale au sud du carrefour et en défend l'accès.

La 1^{ère} colonne, motorisée et blindée, allemande se présente au matin du 19 juin vers 10h00 sur l'obstacle établi hâtivement.

Le 1^{er} véhicule arbore un drapeau blanc. Malgré celui-ci et selon les directives données par l'E.M. de la région, les tirailleurs ouvrent immédiatement le feu, la batterie de même. Un combat meurtrier s'engage aussitôt; il va durer toute la journée, mais la batterie repérée au milieu de la journée, prise à partie par les allemands, sera anéantie. Sans ce soutien qui s'est révélé très efficace, les tirailleurs décimés, submergés par le nombre, sont acculés à la rédition.

Les artilleurs encerclés sont à leur tour fait prisonniers. Ils seront dirigés, dans la nuit, sur les camps de captivités; les tirailleurs survivants, cadres compris, seront sauvagement passés par les armes.

Bilan: 25^{ème} RTS, 160 fusillés ou morts au combats; 405^{ème} RADCA 7 morts dont 2 chefs de pièce; 8 blessés graves évacués sur Lyon.

Cette ultime résistance marque, en fait, la fin des combats de 1940 en France.

Les corps des tirailleurs massacrés seront recueillis par les sœurs du couvent, aidées par les populations des villages voisins, Chasselay et Lissieu . Ils seront inhumés dans un champ communal qui deviendra plus tard le cimetière ou " TATA Sénégalais de Chasselay".

Les Allemands ont déclaré, après coup, que Lyon étant déclarée ville ouverte, ils avaient été surpris de la résistance française, d'où leur acharnement sur les fantassins.

Je conclurai en citant un proverbe Tchadien « LA FRANCHISE NE CONSISTE PAS A DIRE TOUT CE QUE L'ON PENSE MAIS A PENSER TOUT CE QUE L'ON DIT »

Je vous remercie , Et par Sainte BARBE vive la BOMBARDE.



Devant la Stèle de MONTLUZIN, Henri COPPIN , Jean-Louis ROYET

Photo UALR

NOUVELLES DE L'UALR



Dépôt de Gerbe de Jacques PARIOST Maire de CHASSELAY Photo UALR



Les participants à la cérémonie

Photo UALR



Allocution du Président Georges CHAMPAGNE

Photo UALR

À l'issue de la cérémonie de MONTLUZIN nous avons été reçu avec beaucoup de sympathie par Elie AYROULET(professeur d'histoire) Moine et Prêtre de la communauté des moines et Moniales du monastère de la famille de St Joseph au château de MONTLUZIN pour un petit apéritif improvisé .

Nous avons pour la première fois pu nous rendre à l'endroit précis des combats du 19 juin 1940, sur la façade du couvent des impacts d'arme légère témoignent encore aujourd'hui des combats de cette guerre.

À l'époque le couvent appartenait aux sœurs de NEVERS, et a été acquis depuis une vingtaine d'année par la communauté des moines et moniales de ST JOSEPH.

Nous avons ensuite assisté à la célébration d'une messe du 80^{ème} anniversaire des combats à la chapelle du couvent.

Une seconde chapelle dédiée à ST JOSEPH d'une admirable beauté et d'un havre de paix adossée à une source sacrée, où nous pourrions organiser une cérémonie future.



La délégation de l'UALR avec Elie AYROULET Moines et Moniales J.L. ROYET, G. CHAMPAGNE, B.BAROLIN, B.REBOUT, H COPPIN. Photo J.BIARD

Vers 13 heures la délégation de l'UALR s'est remise en route direction Rochetaillé sur Saône pour partager un repas dans une guinguette des bords de Saône, où une fameuse friture d'éperlans nous attendait , nous n'étions pas les seuls en ce jour de fête des pères.

Une célébration digne des artilleurs et qui restera dans les mémoires.

J-L.R

NOUVELLES DES RÉGIMENTS



68^{ème} RAA

VISITE DE MADAME LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AU CAMP DE LA VALBONNE 08 octobre 2020

Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, s'est rendue au camp de la Valbonne le jeudi 8 octobre 2020.



Photo source 68^e RAA

Elle a fait le point des actions menées par le site, notamment en terme d'infrastructures: une chaudière à bois ayant remplacé une chaudière à charbon et 22 bâtiments ayant été refaits pour améliorer les performances énergétiques un atout opérationnel, les Armées se sont assigné un triple objectif:

« Consommer sûr, consommer mieux et consommer moins »

La Ministre a conclu en rappelant l'importance de former nos soldats à ces éco-réflexes au travail puisqu'ils seront ensuite naturellement transmis dans le cadre personnel.

« Nous devons être exemplaires et proactifs ».

NOUVELLES DES RÉGIMENTS



93^{ème} RAM



Le Colonel Cyril IORDANOW Chef de corps du 93^e régiment d'artillerie de montagne.

Le colonel Cyril IORDANOW est né le 02/10/1977 à Suresnes (Hauts de Seine)

Il intègre l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1997 (promotion De la France combattante 1997-2000), puis choisit l'artillerie.

A l'issue de l'école d'application à Draguignan, il choisit le 58^e régiment d'artillerie à Douai où il sert comme chef de section de tir à la 4^e batterie (2001-2003).

Promu capitaine en 2004, il est affecté au 54^e régiment d'artillerie à Hyères les Palmiers.

Au cours de ses emplois successifs, il est engagé en opérations en Macédoine (observateur de l'Union européenne en 2003), Guyane (officier traitant au bureau opération et instruction du 3^e régiment étranger d'infanterie en 2005). Enfin, il est projeté à Djibouti de janvier à mai 2006 comme officier adjoint de la batterie sol-air du 5^e régiment interarmes d'outre-mer (RIAOM).

En 2008, le colonel Cyril IORDANOW est affecté à l'école d'artillerie au groupement d'application. Il intègre les rangs du cours supérieur d'état-major en 2010, puis de l'école de guerre en 2011. Il est projeté en 2010 à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) comme assistant militaire du chef d'état-major.

Le Colonel Cyril IORDANOW est breveté de l'enseignement militaire supérieur.

De 2012 à 2015, il occupe la fonction d'officier de soutien Génie à la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT).

Promu lieutenant-colonel en 2015, il occupe les fonctions de chef du bureau opération et instruction du 93^e régiment d'artillerie de montagne de 2015 à 2017, et est engagé au Mali en 2016 dans le cadre de l'opération Barkhane comme assistant militaire du général représentant Barkhane au Mali.

De 2017 à 2020, il prend le commandement du groupement d'application de l'école d'artillerie à Draguignan.

Le colonel Cyril IORDANOW est chevalier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite et décoré de la croix du combattant.

Marié, il est père de six enfants.

NOUVELLES DES RÉGIMENTS



93^{ème} RAM

La batterie des Ecrins du 93^{ème} RAM aux Emirats Arabes Unis

La batterie des Ecrins a rejoint le 5^{ème} régiment de cuirassiers aux Emirats Arabes Unis. Les forces de présence aux Emirats Arabes Unis permettent notamment l'aguerrissement et l'entraînement des forces par le biais d'activités menées en commun avec les émiriens tout en continuant de travailler les fondamentaux propres aux troupes de montagne.



Exercice artillerie dans la zone d'entraînement désert du 5^{ème} régiment de cuirassiers. Les équipes d'observation de la batterie abordent un observatoire et désignent des objectifs.



Pièce CAESAR simulant le déclenchement d'un tir

NOUVELLES DES RÉGIMENTS



54^{ème} RA



COLONEL PIERRE BERNARD
COMMANDANT LE 54^{ème} RÉGIMENT
D'ARTILLERIE

Marié et père de 3 enfants, le colonel Pierre BERNARD est né le 13 décembre 1975 à Marignane. Saint-Cyrien de la promotion colonel LALANDE (1996-1999), il choisit l'artillerie et poursuit sa formation à l'école d'application de l'artillerie. Il sert au 54^e régiment d'artillerie (2000-2007) en tant que chef de section Mistral, puis comme officier adjoint et commandant d'unité. Lieutenant, il est projeté en Guyane au 3^e REI et à deux reprises à Djibouti au 5^e RIAOM. Occupant le poste d'officier adjoint en batterie de tir, il est projeté une nouvelle fois au 5^e RIAOM où il prend le commandement de la Batterie Sol-Air nouvellement créée. En 2005, il prend le commandement de la 3^e batterie Mistral du 54^e RA. Il est projeté en Guyane en tant que commandant d'unité de la compagnie d'éclairage et d'appui du 3^e REI, avant de servir au sein du 33^e RIMA à la tête de la compagnie tournante. En 2007, il est muté à l'école d'Artillerie de Draguignan en qualité d'officier instructeur. Reçu au concours d'entrée à l'école de Guerre en 2008, il est projeté en Afghanistan comme officier mentor au sein d'une équipe américano-britannique auprès du commandement de la formation et de l'entraînement de l'armée afghane. En 2011, il rejoint la Section Technique de l'Armée de Terre (STAT) en tant qu'officier de programme chargé des opérations d'armement du domaine 3^e dimension et défense sol air. De 2013 à 2015, il occupe les fonctions de chef du BOI du 68^e RAA. En 2014, il est déployé en qualité de chef de la formation et de l'entraînement de la mission européenne (EUTM) au Mali à Koulikouro. En 2015, il participe à l'ouverture de l'opération CHAMMAL sur le théâtre irakien à Bagdad, en tant qu'assistant militaire du représentant français, chef de l'élément de soutien national et officier inséré au sein de l'état-major US de la 1^{US} INF DIV. En 2015, il est muté au sein de l'EMF 3 à Marseille en tant que chef du centre opérations. Il est déployé sur le territoire national comme chef du centre opérations interarmées de Saint-Germain-en-Laye en janvier 2016, puis chef du centre opération interarmées de l'opération BARKHANE de mai à octobre 2016. En 2017 toujours à Marseille, il participe à la création de la 3^e division en prenant la tête du bureau de la conduite de la préparation opérationnelle en charge de l'entraînement et de la projection. En août 2018, adjoint au chef plans de la FINUL, il est projeté au Liban et à ce titre, a dirigé les travaux de rédaction du nouvel OPO de la Force. Depuis 2019 il occupe la fonction d'adjoint de la division coordination emploi de l'état-major de la 3^e division. Le colonel Pierre BERNARD est chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre national du mérite. Depuis le 3 juillet 2020, il est le chef de corps du 54^e régiment d'artillerie.

NOUVELLES DES AMICALES

68^{ème} Régiment d'Artillerie d'Afrique

BULLETIN DE L'AMICALE

« De l'audace toujours »
Bulletin n° 71



LE MOT DU PRÉSIDENT.

Comme vous avez pu vous rendre compte depuis quelques mois déjà, notre vie a été bouleversée durablement par ce virus COVID 19 qui a touché le monde entier en accélérant notamment comme jamais dans l'histoire de l'humanité, les aiguilles du temps car personne, ni les entreprises ni les états n'ont eu le temps matériel d'y faire face et de s'adapter en conséquence. Toutes les économies mondiales sont ébranlées pour une durée indéfinie et probablement beaucoup d'entreprises ne s'en relèveront pas. La pandémie a montré autant que faire se peut, que notre Union européenne dans la crise n'est en fait qu'une union de façade fragile et égoïste car celle-ci s'est révélée incapable de prendre de bonnes décisions communes dans l'intérêt de tous. Certains états européens n'y ont recherché que leur intérêt immédiat et se sont repliés sur eux-mêmes et pour couronner le tout, l'entraide financière indispensable entre états du Sud et du Nord a donné lieu à de scandaleuses tractations et à des calculs outranciers. On est loin, très loin de cette belle union rêvée par les pères de l'Europe. Nonobstant, les missions de nos forces armées ne se sont jamais arrêtées car le terrorisme et les menaces perdurent partout dans le monde et ne connaissent aucun répit. Certains états à bout de souffle depuis longtemps déjà à cause de leurs dirigeants corrompus et incompetents, tentent de se défaire de leur gestion catastrophique en continuant d'accuser notre pays de tous leurs maux, abusant leur population, invoquant sans cesse la responsabilité du colonialisme. D'autres essayant de faire croire qu'ils sont responsables de leur malheur, déboulonnent à tour de bras des statues de grands hommes qui ont écrit notre histoire dans des siècles de lumière et de progrès. D'autres nations tentent de masquer la faillite de leur économie en appelant par leur attitude belliqueuse, à de nouveaux affrontements, jouant sur la fibre patriotique, nationaliste ou religieuse et n'hésitant pas à lancer leur machine de guerre à l'utopie et improbable reconquête d'un empire perdu à jamais, au mépris du droit international. Notre histoire ne se détaille pas, ne se réécrit pas, il ne faut surtout rien enlever, rien, renier, rien ajouter car c'est un tout, les heures de gloire et les heures les plus sombres, mais c'est ainsi que notre pays s'est construit. Nous en sommes les gardiens et il convient d'en être fier et surtout nous devons veiller à ce que jamais personne ne se permette de commenter ni de juger notre histoire avec les yeux et le regard d'aujourd'hui.

Il est bon de rappeler qu'il n'existe chez nous qu'une seule communauté, - la communauté française.

La France n'a pas vocation à faire seule le gendarme du monde au Sahel. Pour combattre efficacement le terrorisme je pense qu'il faudrait un engagement sans calcul et inconditionnel de toutes les nations avec la même volonté de le réduire. D'ailleurs le président de la république appelle à une clarification et à la constitution d'un nouveau cadre définissant le rôle et l'implication de l'ensemble des nations car on ne peut pas continuer à perdre ainsi des hommes, piégés dans cet immense territoire par un terrorisme radical et aveugle.

Très amicalement.

Gérard VANDENHENDE

NOUVELLES DES AMICALES

NOUVELLES DE L'A6

1940 LA BATAILLE DE FRANCE MONTLUZIN - CALUIRE ET CUIRE

Le 21 Juin 2020, grâce à l'opiniâtreté du CA de l'UALR nous avons pu organiser la cérémonie de MONTLUZIN(pages: 3 et 4 de ce bulletin).

Pour revenir sur les différents combats des artilleurs du 405^e RADCA du 402^e RADCA des Légionnaires et Tirailleurs, autour de Caluire et Cuire, Montluzin.

Retour sûr : André BOSIO Engagé volontaire né le 19 février 1917, il est recruté en avril 1940, au bureau de GAP et affecté au dépôt d'artillerie 214 de Grenoble. Il est détaché au 405^e RADCA à la défense de Caluire et Cuire aux côtés de Légion étrangère pour mener des combats retardateurs face à l'avant-garde d'une division de la Panzer grenadier Grossdeutschland ainsi que la 3^e division SS Totenkopf entrant dans Caluire et Cuire.

Cette division Totenkopf connu de sinistre mémoire (La présence dans les effectifs de cette division de gardes des camps de concentration et d'extermination nazis en a fait l'une des unités de la Waffen-SS qui s'est distinguée le plus par son fanatisme et sa brutalité ; elle a de ce fait commis de nombreux crimes de guerre).

André Bosio, accompagné de ses frères d'armes, tenait deux positions d'artillerie dans la ville de Caluire. Des échanges de tirs ont lieu entre les chars ennemis et les artilleurs français peu nombreux, face à la supériorité ennemis 4 soldats français dont le jeune Haut-Alpin furent tués, son corps et celui de ses camarades furent emmenés à l'hôpital militaire Desgenettes à Lyon puis inhumés provisoirement à LYON.

Depuis 1948 il repose au cimetière de l'Argentière-la-Bessée à la demande de sa famille.

J-L-R



André BOSIO (1917- 1940)

NOUVELLES DES AMICALES



**Amicale HYÉROISE
des
Anciens des 54^e et 405^e RA**

Bulletin n° 144 LE MOT DU PRÉSIDENT.

Dans l'édito de mars 2020, l'optimisme était de mise. Les projets et les objectifs fixés par l'Assemblée générale de janvier étaient ficelés. Les actions communes à mener avec les Associations patriotiques hyéroises s'annonçaient prometteuses, le partenariat étroit avec le régiment et l'accompagnement des cadets de la défense étaient sur de bons rails. Las ! Une épidémie sans précédent a mis à mal toutes les prévisions. Confinés, nous avons subi et nous continuons à marcher au radar, et si, pour un artilleur c'est un gage de sécurité, dans la vie de tous les jours la situation devient pesante et n'incite pas à la confiance. Pourtant notre volonté de sortir de ce guêpier est intacte. Après une longue période de diète, ne pouvant assister aux PASSCOM des Unités et aux activités régimentaires, ne pouvant nous réunir mensuellement au quartier, nous nous sommes adaptés et le contact avec le régiment n'a pas connu d'interruption. Le 3 juillet, la PASSCOM régimentaire a été un moment fort pour l'Amicale, batterie logistique et de soutien mise à l'honneur par le colonel JAUSIONS en présence de nos anciens chefs de corps fidèles amicalistes. Le colonel BERNARD, nous a fait l'honneur de sa visite lors de la réunion de bureau de reprise le 8 juillet, pour témoigner de son attachement et de son soutien à la 9e batterie du régiment. La B1 et la BCL engagées dans l'opération « Résilience » ont été remerciées pour leur engagement au service de la population lors de petits déjeuners conviviaux tout en respectant les gestes barrières qui nous sont imposés. Nous avons suivi à distance l'activité soutenue et les missions du régiment par des contacts téléphoniques, à travers les réseaux sociaux ou par le biais de l'officier communication et les commandants d'unités nouvellement promus. L'opération « Cadeaux OPEX » avec le soutien sans faille de la ville d'Hyères est en phase de réalisation et nous avons pu participer dès le mois de mai à toutes les cérémonies patriotiques à Hyères et dans les communes jumelées. A cela ajoutons que la cellule de soutien à nos amicalistes hospitalisés ou âgés, est resté active et nous avons constaté que nos anciens gardaient le moral malgré le fait que certains ayant contracté le virus sans grave conséquence heureusement sont restés discrets. Nous ne les oublierons pas, comme chaque fin d'année. Nos pensées vont en ce début d'automne aux familles du lieutenant-colonel Jean JANON, ancien amicaliste, d'Alain LATESSA, ancien du 405, disparu en décembre dernier, de Gilbert PERUGINI, ancien maire de Cuers, décédé en août, du major Christian DOMEGE, ancien de nos deux régiments et de Mme Olga GOALABRE, notre doyenne centenaire, qui nous ont quittés le même jour en septembre. En ce qui concerne l'avenir, nous sommes contraints d'annuler nos rassemblements habituels, cocktail d'automne et repas de la Sainte Barbe en raison des mesures sanitaires et de l'impossibilité d'accéder au quartier et à la résidence de la Médaille Militaire.

A ce jour nous ne savons pas si l'Assemblée générale pourra se tenir fin janvier. Le Conseil d'Administration doit se réunir mi-décembre pour prendre une décision dont vous serez naturellement avisés. Ne tombons pas dans la paranoïa, mais continuons à nous protéger pour protéger les autres. Gardons l'espérance d'une sortie de cette crise qui pèse lourdement sur le lien social que nous devons, quoi qu'il arrive, maintenir à son plus haut niveau. Je compte sur vous.

Yves BOYER

LA VIE DE L'AMICALE

◆ 16 mai : à l'initiative du président de l'Amicale, avec l'autorisation du chef de corps et la collaboration de l'officier communication, un petit-déjeuner est organisé au quartier Vassoigne avec les militaires de la B1 engagés dans l'opération « Résilience » Cette initiative, très appréciée par les jeunes militaires, a été reprise sur la page Facebook du 54e RA et a fait l'objet d'un article dans la Gazette du Var, complété par l'article intitulé « Au 54e régiment d'artillerie, l'Amicale au cœur de la vie des soldats ».

◆ 8 juin : Cérémonie à La Londe avec les Cadets : PACO et ALEXANDRE, Cadets de la Défense du collège François de Leusse de La Londe, ont honoré de leur présence la cérémonie d'hommage aux morts de la guerre d'Indochine. ALEXANDRE portait le drapeau du Souvenir Français de La Londe les Maures. La cérémonie rassemblait autour de M. de CANSON maire et conseiller régional, l'adjudant-chef Marcel KAFI ayant combattu de 1946 à 1953 en Indochine dans les bataillons parachutistes dont le prestigieux 3e BCCP, les porte-drapeaux et les présidents des associations patriotiques. L'Amicale des anciens des 54e et 405e RA était représentée par le colonel (er) Jean-Paul VOGT son délégué local, membre du Conseil d'Administration.

◆ 18 juin : présence de plusieurs membres du bureau et de l'Amicale, à la cérémonie de l'Appel du 18 juin organisée par la municipalité d'Hyères à l'Espace 3000.

◆ 8 juillet : Visite du bureau de l'Amicale par le colonel BERNARD : Le bureau suspend sa réunion à l'arrivée du nouveau chef de corps du régiment venu saluer la « 9e Batterie », accompagné du nouvel OSA, le capitaine DELAHAYE



◆ 14 juillet : programme de la Fête nationale : cérémonies de dépôts de gerbes à Giens à 10 heures et aux Salins à 11 heures. A 19 heures, en centre-ville, place Clémenceau : prise d'armes avec salut au Fanion, revue des piquets, remise de décorations, discours de M. le Maire, survol d'hélicoptères puis salut aux porte-drapeaux et salut du chef du piquet par l'autorité militaire.

LA GRANDE HISTOIRE D' HIER ET AUJOURD' HUI

La Bataille D'ESSLING avant WAGRAM

21- 22 mai 1809



La Bataille d'Essling ou bataille d'Aspern

La France étant affaiblie par la guerre d'Espagne, l'Autriche a pensé qu'il était le moment de reprendre sa place prépondérante en Europe. Elle leva une armée de 300.000 hommes, plus une réserve très importante, l'Angleterre ne s'engage pas militairement mais participe financièrement à l'opération.

Napoléon réunit le plus de monde possible. Il dispose de 250.000 hommes utilisables, d'une réserve de 60.000 hommes de la garde et des polonais.

Le 17 avril 1809, les armées françaises se mettent en marche et remportent plusieurs victoires. Napoléon s'installe à VIENNE.

Tous les ponts sur le Danube ont été détruits par l'archiduc Charles, commandant en chef des armées d'Autriche et de ses Alliés, Napoléon donne l'ordre d'en construire de nouveaux, il s'installe sur l'île de Lobau avec ses hommes et prépare son attaque de l'autre côté du Danube où se trouvent les armées de l'archiduc.

Le 21 mai 1809, tôt le matin, 45000 français traversent le fleuve et sont prêts à livrer bataille. Celle-ci commence à ASPERN où les autrichiens emportent le village, mais MASSENA le reprend aussitôt et à la nuit tombée il tient toujours le village, Napoléon envoie alors une charge de cavalerie pour disperser l'artillerie ennemie qui pilonne le village. Une charge des cuirassiers finit par disperser les servants des canons, mais ne peut en faire plus et ceux-ci se retirent.

Dans le même temps à ESSLING les combats font rage.

LANNES avec une simple division résiste jusqu'à la nuit.

Le soir les deux armées organisent une pause.

La bataille reprend à l'aube (22 mai) à ESSLING où LANNES continue de résister et reçoit des renforts. De son côté MASSENA reprend ASPERN, mais ne peut résister à une double contre-attaque, à 11 heures Napoléon se trouve dans une mauvaise passe, celui-ci galvanise ses troupes, il sait que

l'Archiduc va tenter de le refouler vers le Danube, ce qui s'il y parvient serait une hécatombe pour les français.



Maréchal LANNES (1769-1809) Duc de Montebello

Il envoie tous ses généraux à l'attaque, mais soudain un grand malheur frappe l'empereur, le maréchal LANNES grand officier et son ami est blessé aux jambes par un boulet, le médecin personnel de Napoléon est formel; le maréchal va mourir. Il décide de rester avec lui. Devant l'impassibilité de leur chef, compréhensible, mais très compromettante pour l'issue de la bataille, les officiers de la grande armée hésitent entre continuer à lutter ou bien repasser le fleuve pour éviter un désastre tant redouté, ils choisissent la première option, d'autant que DAVOUT vient d'arriver avec ses troupes, oui mais le pont s'écroule sous le poids de lourds chalands lancés par les troupes de l'Archiduc et emportés par un fort courant, coupant aussi l'arrivée des renforts. Napoléon remis sur pied n'a plus le choix, il doit résister jusqu'au rétablissement du pont où le génie dirigé par BERTRAND exécute la mission. L'affrontement continue, mais Napoléon fatigué physiquement et moralement, comme la plupart de ses troupes, décide d'ordonner le repli en direction de Vienne sur l'île de Lobau.

Les historiens s'accordent à dire, malgré les déclarations de l'Archiduc Charles qui revendique la victoire, que cette bataille se solde sans vainqueur, ni vaincu, les pertes ayant été sensiblement égales de part et d'autres et les positions des deux armées n'ayant pas changé après ces combats.

La mort du maréchal LANNES, grand officier ami de l'Empereur restera dans la mémoire de cette bataille.

La réaction de l'Empereur était redoutée par les autrichiens elle surviendra d'une manière triomphale deux mois après, le 6 juillet 1809 à WAGRAM.

G.O

Source Napoléon Bonaparte. napopedia.fr



Bataille d'ASPERN et ESSLING 21-22 mai 1809 Mulhouse Musée des Beaux - Arts

LA GRANDE HISTOIRE D' HIER ET AUJOURD' HUI

**Décès d'un Grand Résistant de la première heure
Daniel CORDIER Secrétaire de Jean MOULIN
est décédé à l'âge de 100 ans**

L'avant dernier Compagnon de la Libération nous a quitté, sur les 1038 distingués par le général de Gaulle pour leur engagement au sein de la France libre pendant l'occupation allemande un seul Compagnon de la libération est encore vivant: L'ancien Ministre Hubert GERMAIN lui aussi centenaire.

Daniel CORDIER après avoir rejoint LONDRES en juin 1940, le 25 juillet 1942, il est parachuté sur la région de Montluçon, puis il rejoint Lyon en train.

Le 30 juillet, il rencontre Rex (Jean MOULIN) place Bellecour, un premier rendez-vous est pris le soir même pour diner, rue du Garet dans le bouchon bien connu des Lyonnais « Le Garet », il lui remet le courrier qu'il apportait de Londres ainsi qu'une enveloppe contenant deux millions qui lui étaient destinés.

Après le repas il raccompagne Jean Moulin jusqu'à son logement Lyonnais 72,rue de la Charité, et le Patron de la résistance lui annonce qu'il devait revenir le voir le lendemain à 7h00 du matin et qu'il le conservait comme son secrétaire.



Restaurant « Le GARET » rue du GARET LYON 1er

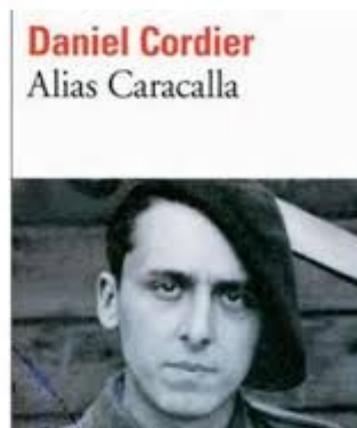
Spécialiste radio il centralise, décode les messages organise les rendez-vous pour Jean MOULIN, le binôme fonctionnera sur un rythme effréné de 1942 jusqu'à l'arrestation à Caluire de juin 1943.

A la libération il est aux côtés du Colonel PASSY patron des services secrets Français. Quand le Général de GAULLE quitte le pouvoir en 1946 il démissionne, et devient galeriste et marchand d'art à Londres, New York, Paris. Puis en 1989 il publie deux ouvrages (Jean Moulin, L'inconnu du Panthéon) un troisième ouvrage en 1993 ainsi qu'une synthèse en 1999 publié chez Jean-Claude LATTÈS son éditeur.

L'œuvre de Daniel Cordier est très largement saluée par les historiens, pour ses informations, son perfectionnisme et ses qualités d'écriture et d'analyse. Au-delà de la défense d'une figure héroïque et emblématique de la Résistance et de l'histoire de France, elle est un jalon incontournable pour l'historicisation du combat de l'« armée des ombres ».

Il sera inhumé au cimetière du Père-Lachaise.
Un hommage national lui sera rendu dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides par le Président Emmanuel Macron le jeudi 26 novembre 2020.

J-L.R



Cérémonie du Mont Valérien

CHRONIQUE DE L'ARMEMENT

Nexter dévoile le VBCI 3030, développé en partenariat avec le belge John Cockerill Défense



Photos : © Nexter Systems

Durant le premier semestre de cette année, la Bulgarie aurait dû annoncer le vainqueur de l'appel d'offres qu'elle avait lancé pour acquérir 150 véhicules de combat d'infanterie destinés à remplacer ses vieux modèles hérités de la période soviétique. Mais la pandémie de covid-19 a, une nouvelle fois, retardé cette échéance.

Pour ce contrat, évalué à 750 millions d'euros, les industriels sollicités n'ont pas adopté la même approche. Ainsi, le suisse Mowag, filiale du groupe américain General Dynamics Land Systems [GDLS] et le finlandais Patria, ayant respectivement proposé le Piranha et l'AMV, ont remis leurs offres dans les délais impartis, à savoir le 16 décembre 2019.

En revanche, le consortium Artec GmbH, pour le Boxer, et le français Nexter Systems, pour le VBCI [Véhicule blindé de combat d'infanterie] ont proposé une négociation directe entre États. Seulement, de telles offres ne pouvaient être recevables à moins d'un changement des règles par le Parlement bulgare. Quoiqu'il en soit, Nexter Systems a profité du salon HEMUS 2020, organisé à Plovdiv [Bulgarie] pour dévoiler le VBCI 3030, ultime version de son blindé de combat d'infanterie développée en partenariat avec le groupe belge John Cockerill Défense [ex-CMI]. D'ailleurs, les deux industriels partagent le même.

Concrètement, ce VBCI 3030 intègre une nouvelle tourelle, en l'occurrence la Cockerill 3030 qui peut accepter plusieurs types de canons ainsi qu'un lance-missiles anti-char.

« Basée sur un concept modulaire original, la Série 3000 Cockerill est une plateforme unique permettant d'intégrer à une même tourelle des canons de différents calibres et leurs modules technologiques correspondants : des canons automatiques de 25 mm, 30 mm, 30/40 mm, 35 mm et 50 mm de calibre aux canons à tir direct de calibres de 90 et 105 mm. Des systèmes également capables de tirer des missiles anti-chars », précise en effet l'industriel belge.



Photos : © Nexter Systems

« Ce projet est une traduction concrète de la coopération engagée récemment avec la Belgique et qui pourrait servir de modèle en Europe », fait valoir Nexter.

Pour rappel, la France et la Belgique ont établi un partenariat stratégique dans le domaine des blindés médians, Bruxelles ayant commandé 382 Véhicules blindés multi-rôles [VMBR] Griffon et 60 Engins blindés de reconnaissance et de combat [EBRC] Jaguar dans le cadre de son programme CAMO [Capacité motorisée]. Ce partenariat doit avoir des implications opérationnelles, capacitaires et industrielles.

« L'accord intergouvernemental signé entre la France et la Belgique scelle une alliance stratégique pour les deux armées, mais aussi un partenariat de long terme pour les industriels des deux pays », souligne en effet Nexter.

Source: zone militaire opex360.com
par Laurent Lagneau · 2 octobre 2020

INFORMATIONS DIVERSES

Hommage aux 60 victimes de la rue TRONCHET Samedi 29 août 2020

C'est donc samedi 29 août 2020 rue Tronchet LYON 6^{ème}, qu'un hommage a été rendu aux victimes de la fusillade du 24 août 1944.

Devant l'avance des troupes alliées débarquées en Provence le 15 août 1944, l'occupant décide que l'hôpital installé dans le groupe scolaire Tronchet (actuellement Jean Rostand) sera évacué.

L'évacuation étant retardée à la suite des combats de rue dans le quartier du Tonkin à Villeurbanne où de nombreux soldats allemands blessés sont conduits rue Tronchet.

Les Allemands laissent du matériel et des vivres que les habitants du quartier espèrent récupérer. Un attroupement se forme autour du matériel abandonné. Une patrouille allemande surgit et ouvre le feu sans sommation: 60 personnes sont touchées dont 26 mortellement.

Hervé BRUN adjoint à la mémoire et au monde combattant du 6^{ème} arrondissement de LYON maître d'œuvre de cette cérémonie a reçu des mains de Serge PUILLET président des porte-drapeaux du Lyonnais la plaque de membres d'honneur pour son travail accompli dans le cadre du devoir de mémoire. Après l'allocation de Monsieur Hervé BRUN, Jacques BIARD retraça l'histoire de ce drame, afin que la fusillade du 24 août 1944 et la mémoire de ces martyrs ne soit pas oubliée.

Etaient présents à cette cérémonie pour l'UALR , Gérard OLIVIER (vice Président de l'UALR) Jean-Louis ROYET(administrateur de l'UALR).

J-L.R



Hervé BRUN Serge PUILLET Photo UALR



Allocution de l'Adjoint au Maire du 6^{ème} arrondissement Hervé BRUN

Photo UALR



Dépôt de Gerbes par les Adjointes de la Mairie du 6^{ème} arrondissement de LYON Photo UALR



Les personnalités dans la cour de l'école Jean ROSTAND

Photo UALR

INFORMATIONS DIVERSES

DISTINCTION

Un Artilleur à l'Honneur

Notre ami Raymond FONTANIER

A reçu la médaille d'or de l'ONAC VG à la Préfecture du Rhône
28 octobre 2020

Président des Fils de tués pendant de très nombreuses années de 1988 à 2016, son père Edmond FONTANIER est mort au cours de la Bataille de France de Mai- Juin 1940, il est pupille de la nation.

Raymond FONTANIER s'est vu remettre ce jour mercredi 28 octobre la médaille d'or de l'ONAC VG dans les salons de la Préfecture du Rhône, par le directeur de cabinet du Préfet de la Région Rhône-Alpes pour ses services rendus au cours de huit mandats d'administrateur de l'ONAC VG.

Il a été également le délégué du SOUVENIR Français pour le 3ème arrondissement de LYON.

Raymond est issu de la classe 55 il a servi au 405ème RAA à Hyères comme Maréchal des logis (MdL), au sein de l'UALR depuis sa création, il était membre auparavant de l'A 6.

Le conseil d'administration, la rédaction du bulletin, ainsi que tous les membres de l'UALR lui adressent leurs plus vives félicitations.
J-L.R



Le Père de Raymond FONTANIER



Le Directeur de cabinet du Préfet remettant la médaille d'or de l'ONAC a Raymond FONTANIER Photo UALR

LES AMIS DU MUSÉE MILITAIRE DE LYON CHANGENT DE NOM

15 octobre 2020

C'est le Général Christian PERALDI qui a été appelé à succéder dans la nouvelle structure « ASSOCIATION DU PATRIMOINE MILITAIRE DE LYON ET DE SA REGION » à Jean Christian LAFAYE ancien Président des Amis du Musée, il devient trésorier de l'association.

Parmi les projets de développement, ont été cités les expositions temporaires, les activités du musée et le rayonnement du Gouverneur Militaire de LYON, avec la culture, des concerts, et les Cadets de la République.

Les Artilleurs de l'UALR prennent une part très active au conseil d'administration et à la vie du musée.

Pierre LEGER (actuellement hospitalisé) est le conservateur du musée.

Jean-Pierre MICHALET, Bernard LONG, Guy RIBOULOT, Mme MERMET sympathisante de l'UALR sont les chevilles ouvrières du musée.

Georges CHAMPAGNE et Jean-Louis ROYET sont adhérents de l'association du Patrimoine Militaire de LYON et de sa Région.

Le site internet du musée est visité plus de 300 fois par jour et il est une vitrine incontestable du musée Militaire de LYON, le Général CLEMENT adjoint du Gouverneur Militaire, nous a parlé d'un projet en cours, si le financement était validé, la ville de LYON disposerait en 2025 d'un magnifique musée militaire, qui mettrait en valeur les collections méconnues des LYONNAIS.

J-L.R



Le Général(2S) Christian PERALDI et Jean-Christian LAFAYE Photo Jacques BIARD



GÉNÉRAL DE BRIGADE FRANÇOIS-YVES LE ROUX COMMANDANT L'ÉCOLE D'ARTILLERIE ADJOINT AU GÉNÉRAL COMMANDANT DES ÉCOLES MILITAIRES DE DRAGUIGNAN



Né le 1^{er} avril 1969 à Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), le général de brigade François-Yves LE ROUX intègre l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr à Coëtquidan en 1988 promotion « général Delestraint » puis choisit l'artillerie.

Après une année de formation à l'école d'application de l'artillerie de Draguignan, il sert au 68^e régiment d'artillerie d'Afrique de La Valbonne de 1992 à 1995, au 61^e régiment d'artillerie de Trèves en Allemagne où il commande une batterie de canons de 155mm AUF1, à l'école d'application de l'artillerie comme instructeur de 1999 à 2002, à l'état-major de la brigade d'artillerie d'Haguenau de

2005 à 2007 et à deux reprises au 93^e régiment d'artillerie de montagne qu'il commande de 2011 à 2013.

Il est projeté en 1993 comme chef de sections de mortiers lourds en république Centrafricaine, en 1994 en mission de courte durée à Mayotte, puis en 1998 dans les Balkans comme officier opérations au sein de la mission d'observation de l'Union Européenne. En 2004, il commande l'unité multinationale de liaison et d'observation de la brigade multinationale sud-est de la force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

Breveté du collège interarmées de défense en 2003, il sert à l'état-major de l'armée de Terre de 2007 à 2011, comme officier traitant « combat indirect et défense sol-air » au bureau plans puis comme rédacteur des discours du chef d'état-major de l'armée de Terre. De 2013 à 2015, il est chargé d'études auprès du général commandant les Forces terrestres à Lille.

Auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de la session nationale politique de défense de l'IHEDN en 2015-2016, il est directeur adjoint du CHEM en 2016-2017. De 2017 à 2020, il est chef du bureau études opérationnelles de la division emploi des forces de l'état-major des Armées. Il est promu général de brigade le 1^{er} juin 2020. Le 1^{er} août 2020, il est nommé commandant de l'école d'artillerie et adjoint au général commandant des écoles militaires de Draguignan.

Le général de brigade LE ROUX est chevalier de la légion d'honneur et officier de l'ordre national du mérite.

Marié, il est père de cinq enfants.

INFORMATIONS DIVERSES

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020 A LYON

La pandémie de la COVID 19 ainsi que le contexte sanitaire actuel a entraîné l'annulation des cérémonies officielles pour maintenir simplement un hommage rendu par les plus hautes personnalités du département avec la présence d'un seul porte-drapeau des associations d'anciens combattants .

En conséquence l'allocution au nom du Comité de liaison des associations d'anciens combattants du Rhône et de la métropole de LYON a été annulée.

Nous vous proposons ci-dessous le texte de **Jacques BIARD** qui avait été retenu par le comité de lecture.

« Suite à l'armistice du 11 novembre 1918, le gouvernement rassemblé autour de Georges Clémenceau voit débiter une période complexe qui est de « sortir de la guerre et d'honorer les combattants ». Les quatre millions d'hommes mobilisés de l'armée française (dont environ 300 000 soldats des anciennes colonies) ainsi que les travailleurs recrutés pour l'effort de guerre n'ont qu'un espoir, c'est rejoindre leur famille.

Parallèlement, le gouvernement tient à conserver une armée puissante jusqu'à la signature de la paix définitive, acte qui n'interviendra que le 28 juin 1919 avec la signature du traité de Versailles.

Le renvoi des soldats à la vie s'effectue donc de façon échelonnée avec une priorité donnée à l'ancienneté et les premiers retours créent bien des désillusions. En effet, les hommes rentrent dans l'indifférence des autorités, sans cérémonie d'aucune sorte. Les démobilisés doivent aussi faire un gros effort de réadaptation car ils ont vécu, pendant plus de quatre années au milieu de leurs camarades, loin de leurs familles et coupés du milieu civil. Il leur faut alors retrouver du travail, ce qui n'est pas toujours aisé. De plus si quelques fêtes ont lieu, elles ne permettent pas cependant de cacher la douleur manifestée par la présence des mutilés (les gueules cassées), des veuves ou des familles dont les vêtements noirs rappellent tous ceux qui ne reviendront jamais.

La vie familiale est à réorganiser, avec des épouses qui ont pris malgré elles les responsabilités de chef de famille, avec des enfants qui ont perdu un temps leur père ou n'ont jamais connu sa présence. Les démobilisés estiment enfin qu'ils ne peuvent rien communiquer de leur expérience à ceux qui n'ont pas partagé les mêmes souffrances ou la même solidarité avec les camarades.

Une partie des six millions et demi d'anciens combattants trouvent dans les associations un moyen d'exprimer leur solidarité et leurs revendications au sein de la société française.

Durant ce premier conflit mondial, cinq cent mille soldats français ont été faits prisonniers et dès l'armistice, ils ont la possibilité de quitter les camps. La plupart d'entre eux vont rentrer par leurs propres moyens. Une démobilisation très discrète concerne les Alsaciens et les Lorrains des territoires annexés au Reich depuis 1871 qui ont servi dans l'armée impériale (environ 250 000 pendant la durée de la guerre).

Afin de remédier aux incompréhensions que fait naître leur situation de français ayant servi dans une armée ennemie, une première association est créée dès 1920 sous le patronage de l'écrivain Maurice Barrès et prend le nom de « malgré-nous », appeler à être de nouveau employé, dans des circonstances plus tragiques, lors de la Seconde Guerre mondiale .

Pour ne pas oublier leurs compagnons tombés dans les terribles combats, ceux qui sont revenus vont être à l'origine d'un formidable élan pour la mémoire de ceux qui sont morts pour la France. Les communes vont alors élever des stèles, apposer des plaques, ériger des monuments pour rendre hommage aux hommes tombés au champ d'honneur. Le deuil de la Grande Guerre a déterminé les communes même les plus modestes à rendre hommage à leurs enfants morts pour la Patrie. Pour la première fois , l'hommage s'adresse aux soldats nommément , plus seulement à leur chef, chacun des morts ayant droit à son nom gravé dans la pierre, non seulement dans sa commune, mais aussi de façon plus privée, dans son entreprise, son école, sa paroisse

La plupart des monuments sont à l'intérieur d'un espace géographique triangulaire (mairie, église, place du village) pour exprimer la volonté de ne pas oublier le sacrifice des disparus. Le travail de mémoire s'accompagne d'une exigence de réparation et de reconnaissance. S'agit-il de monuments dédiés à la paix ou à la guerre ? Au regard de milliers de monuments, on peut constater qu'ils ne retiennent ni la haine, ni l'idée d'une revanche, mais au contraire le témoignage que la guerre n'est pas une abstraction et l'espoir d'un monde meilleur dans lequel il n'y aura « plus jamais ça ».

Symbole de millions de soldats tombés au champ d'honneur, le « soldat inconnu » rappelle les sacrifices consentis par tous ces hommes. Cela fait cent ans, le 10 novembre 1920 dans la citadelle de Verdun et selon un cérémonial bien établi, le ministre de la guerre et des pensions André Maginot demande à Auguste Thin du 132 RI de déposer sur un des huit cercueils qu'on lui présente un bouquet de fleurs. Il ajoute : « Celui que vous choisirez sera le soldat inconnu que le peuple français accompagnera demain sous l'Arc de Triomphe ».

Rendons enfin hommage à Maurice Genevoix auteur de cinq ouvrages « Sous Verdun », « Nuits de Guerre », « Au seuil des Guitounes », « La Boue » et « Les Eparges ». Ces cinq livres qui relatent la présence au front du lieutenant Maurice Genevoix ont été réunis en un seul ouvrage « Ceux de 14 ».

Après la bataille de la Marne et la défense de Verdun, Maurice Genevoix se retrouve aux Eparges que son régiment abandonne le 25 août 1915 et il est engagé dans la tranchée de Calonne. Maurice Genevoix est grièvement atteint au bras et à la poitrine. Grand blessé de guerre, il n'est rendu à la vie civile qu'après une longue convalescence et est réformé.

Maurice Genevoix fut prix Goncourt en 1925, élu à l'Académie Française en 1946 et secrétaire perpétuel de 1958 à 1974. Il décède le 8 septembre 1980.

Aujourd'hui, 11 novembre 2020, ses cendres sont transférées au Panthéon. C'est une reconnaissance de la Nation.

Je terminerai par la phrase de ce grand homme :

« Ce que nous avons fait, c'est plus qu'on ne pouvait demander à des hommes et pourtant nous l'avons fait ».

Je vous remercie de votre attention.



INFORMATIONS DIVERSES

REPRODUCTION DE L'ARMISTICE ACCORDÉ À L'ALLEMAGNE le 11 Novembre 1918

Entre le Maréchal FOCH, commandant en Chef les Armées Alliées, stipulant au nom des puissances Alliées et Associées, assisté de l'Amiral WEMYSS, First Sea Lord, d'une part;

Et:

M. le Secrétaire d'Etat ERZBERGER, Président de la délégation Allemande;

M. l'envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire Comte Von OBERNDORFF;

M. le Général Major von WINTERFELDT;

M. le Capitaine de VAISSEAU VANSELOW;

munis de pouvoirs réguliers et agissant avec l'agrément du Chancelier allemand, d'autre part,

Il a été conclu un ARMISTICE aux conditions suivantes:

CONDITIONS DE L'ARMISTICE conclu avec l'ALLEMAGNE

A) SUR LE FRONT D'OCCIDENT

I.- Cessation des hostilités, sur terre et dans les airs, 6 heures après la signature de l'armistice.

II.- Evacuation immédiate des pays envahis : Belgique, France, Luxembourg, ainsi que l'Alsace-Lorraine, réglée de manière à être réalisée dans un délai de 15 jours, à dater de la signature de l'armistice.

Les troupes allemandes qui n'auront pas évacué les territoires prévus dans les délais fixés, seront faites prisonnières de guerre.

L'occupation par l'ensemble des troupes alliées et des Etats-Unis vivra, dans ces pays, la marche de l'évacuation.

Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation sont réglés par la note annexe n°1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

III.- Rapatriement, commençant immédiatement et devant être terminé dans un délai de 15 jours, de tous les habitants des pays énumérés ci-dessus (y compris les otages et les prévenus ou condamnés).

IV.- Abandon par les Armées allemandes du matériel de guerre suivant en bon état:

5000 canons (dont 2500 lourds et 2500 de campagne);

25000 mitrailleuses;

3000 minenwerfer;

1700 avions de chasse et de bombardement, en premier lieu tous les D.7 et tous les avions de bombardement de nuit;

À livrer sur place aux Troupes des Alliés et des Etats-Unis, dans les conditions de détail fixées par la note annexe n°1, arrêtée au moment de la signature de l'armistice.

V.- Evacuation des pays de la rive gauche du Rhin par les Armées Allemandes.

Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes d'occupation des Alliés et des Etats-Unis.

Les troupes des Alliés et des Etats-Unis assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points de passage du Rhin (MAYENCE, COBLENTZ, COLOGNE) avec, en ces points, des têtes de pont de 30km de rayon, sur la rive droite, et des garnisons tenant également les points stratégiques de la région.

Une zone neutre sera réservée, sur la rive droite du Rhin, entre le fleuve et une ligne tracée parallèlement aux têtes de pont et au fleuve, et à 10km de distance, depuis la frontière de Hollande jusqu'à la frontière de la Suisse.

L'évacuation par l'ennemi des pays du Rhin (rive gauche et rive droite) sera réglée de façon à être réalisée dans un délai de 16 nouveaux jours, soit 31 jours après la signature de l'Armistice.

Tous les mouvements d'évacuation ou d'occupation sont réglés par la note Annexe n° 1 arrêtée au moment de la signature de l'Armistice.

VI.- Dans tous les territoires évacués par l'ennemi, toute évacuation des habitants sera interdite; il ne sera pas apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants.

Personne ne sera poursuivi pour délits de participation à des mesures de guerre antérieures à la signature de l'Armistice.



Il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte.

Les installations militaires de toute nature seront livrées intactes; de même les approvisionnements militaires, vivres, munitions, équipements, qui n'auront pas été emportés dans les détails d'évacuation fixés.

Les dépôts de vivres de toute nature pour la population civile, bétail, etc. , devront être laissés sur place.

Il ne sera pris aucune mesure générale ou d'ordre officiel ayant pour conséquence une dépréciation des établissements industriels ou une réduction dans leur personnel.

VII.- Les voies et moyens de communication de toute nature, voies ferrées, voies navigables routes, ponts télégraphes, téléphone, Ne devront être l'objet d'aucune détérioration.

Tout le personnel civil et militaire, actuellement utilisé, y sera maintenu.

Il sera livré aux puissances associées : 5000 machines montées et 150.000 wagons, en bon état de roulement et pourvus de tous rechanges et agrès nécessaires, dans les détails dont le détail est fixé à l'Annexe n°2 et dont le total ne devra pas dépasser 31 jours.

Il sera également livré 5000 camions automobiles en bon état, dans un délai de 36 jours

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dans un délai de 31 jours, seront livrés, dotés de tout le personnel et matériel affectés organiquement à ce réseau.

En outre, le matériel nécessaire à l'exploitation dans les pays de la rive gauche du Rhin sera laissé sur place.

Tous les approvisionnements en charbon et matières d'entretien, en matériel de voies, de signalisation et d'atelier seront laissés sur place. Ces approvisionnements seront entretenus par l'Allemagne, en ce qui concerne l'exploitation des voies de communication des pays de la rive gauche du Rhin.

Tous les chalands enlevés aux Alliés leur seront rendus.
La note Annexe n°1 règle le détail de ces mesures.

VIII.- Le Commandement Allemand sera tenu de signaler, dans un délai de 48 heures, après la signature de l'Armistice, toutes les mines ou dispositifs à retard agencés sur les territoires évacués par les troupes allemandes, et d'en faciliter la recherche et la destruction. Il signalera également toutes les dispositions nuisibles qui auraient pu être prises (tel qu'empoisonnement ou pollution de sources et de puits, etc...);

Le tout sous peine de représailles.

IX.- Le droit de réquisition sera exercé par les Armées des Alliés et des Etats-Unis dans tous les territoires occupés, sauf règlement de comptes avec qui de droit.

L'entretien des troupes d'occupation des pays du Rhin(non compris l'Alsace-Lorraine) sera à la charge du Gouvernement allemand.

X.- Rapatriement immédiat, sans réciprocité, dans des conditions de détail à régler, de tous les prisonniers de guerre, y compris les prévenus et condamnés, des Alliés et des Etats-Unis. Les Puissances alliées et les Etats-Unis pourront en disposer comme bon leur semblera. Cette condition annule les conventions antérieures au sujet de l'échange des prisonniers de guerre, y compris celles de Juillet 1918 en cours de ratification.

Toutefois le rapatriement des prisonniers de guerre allemands, internés en Hollande et en Suisse, continuera comme précédemment. Le rapatriement des prisonniers de guerre allemands sera réglé à la conclusion des préliminaires de paix.

XI.- Les malades et blessés évacuables, laissés sur les territoires évacués par les armées allemandes, seront soignés par du personnel allemand, qui sera laissé sur place avec du matériel nécessaire.

B) DISPOSITIONS RELATIVES AUX FRONTIERES ORIENTALES DE L'ALLEMAGNE

XII.- Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de l'Autriche-Hongrie, de la Roumanie, de la Turquie doivent rentrer immédiatement dans les frontières de l'Allemagne telles qu'elles étaient au 1er Août 1914.

Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de la Russie devront également rentrer dans les frontières de l'Allemagne définies comme ci-dessus, dès que les Alliés jugeront le moment venu, compte tenu de la situation intérieure de ces territoires.

XIII.- Mise en train immédiate de l'évacuation par les troupes allemandes et du rappel de tous les instructeurs, prisonniers et agents civils et militaires allemands se trouvant sur les territoires de la Russie (dans les limites du 1er août 1914).

XIV.- Cessation immédiate par les troupes allemandes de toutes réquisitions, saisies ou mesures coercitives en vue de se procurer des ressources à destination de l'Allemagne, en Roumanie et en Russie (dans leurs limites du 1er Août 1914).

XV.- Renonciation aux traités de BUCAREST et de BREST-LITOWSK et traités complémentaires.

XVI.- Les Alliés auront libre accès aux territoires évacués par les Allemands, sur les frontières orientales, soit par DANTZIG, soit par LA VISTULE, afin de pouvoir ravitailler les populations, et, dans le but de maintenir l'ordre.

C) DANS L'AFRIQUE ORIENTALE

XVII.- Evacuation de toutes les forces allemandes opérant dans l'Afrique orientale dans un délai réglé par les Alliés.

D) CLAUSES GENERALES

XVIII.- Rapatriement sans réciprocité, dans le délai maximum de un mois, dans des conditions de détail à fixer, de tous les internés civils, y compris les otages, les prévenus ou condamnés, appartenant à des puissances Alliées ou Associées autres que celles énumérées à l'article III.

Clauses financières

XIX.- Sous réserve de toute renonciation et réclamation ultérieure de la part des Alliés et des Etats-Unis.

Réparation des dommages.

Pendant la durée de l'Armistice, il ne sera rien distrait par l'ennemi des valeurs publiques pouvant servir aux Alliés de gages pour le recouvrement des réparations de guerre.

Restitution immédiate de l'encaisse de la Banque Nationale de Belgique et, en général, remise immédiate de tous documents, espèces, valeurs (mobilières ou fiduciaires avec le matériel d'émission) touchant aux intérêts publics et privés dans les pays envahis.

Restitution de l'or russe ou roumain pris par les Allemands ou remis à eux.

Cet or sera pris en charge par les Alliés jusqu'à la signature de la paix.

E) CLAUSES NAVALES

XX.- Cessation immédiate de toute hostilité sur mer et indication précise de l'emplacement et des mouvements des bâtiments allemands.

Avis donné aux neutres de la liberté concédée à la navigation des marines de guerre et de commerce des Puissances Alliées et Associées, dans toutes eaux territoriales, sans soulever de questions de neutralité.

XXI.- Restitution, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre des marines de guerre et de commerce des Puissances Alliées et Associées, au pouvoir des Allemands.

XXII.- Livraison aux Alliés et aux Etats-Unis de tous les sous-marins (y compris tous les croiseurs sous-marins et tous les mouilleurs de mines) actuellement existants, avec leur armement et équipement complets dans les ports désignés par les Alliés et les Etats-Unis. Ceux qui ne peuvent pas prendre la mer seront désarmés de personnel et de matériel et ils devront rester sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis.

Les sous-marins qui sont prêts pour la mer seront préparés à quitter les ports allemands aussitôt que les ordres seront reçus par T.S.F. pour leur voyage au port désigné de la livraison, et le reste le plus tôt possible.

Les conditions de cet article seront réalisées dans un délai de 14 jours après la signature de l'Armistice.

XXIII.- Les navires de guerre de surface allemands qui seront désignés par les alliés et les Etats-Unis seront immédiatement désarmés, puis internés dans des ports neutres, où, à leur défaut, dans les ports alliés désignés par les Alliés et les Etats-Unis.

Ils y demeureront sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis, des détachements de garde étant seuls laissés à bord.

La désignation des Alliés portera sur:

- 6 croiseurs de bataille,
- 10 cuirasses d'escadre,
- 8 croiseurs légers (dont 2 mouilleurs de mines),
- 50 destroyers des types les plus récents.

Tous les autres navires de guerre de surface (y compris ceux de rivière) devront être réunis et complètement désarmés dans les bases navales allemandes désignées par les Alliés et les Etats-Unis, et y être placés sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis.

L'armement militaire de tous les navires de la flotte auxiliaire sera débarqué.

Tous les vaisseaux désignés pour être internés seront prêts à quitter les ports allemands 7 jours après la signature de l'Armistice.

On donnera par T.S.F. les directions pour le voyage.

XXIV.- Droit pour les Alliés et les Etats-Unis en dehors des eaux territoriales allemandes, de draguer tous les champs de mines et de détruire les obstructions placées par l'Allemagne, dont l'emplacement devra leur être indiqué.

XXV.- Libre entrée et sortie de la Baltique pour les marines de guerre et de commerce des Puissances alliées et associées, assurées par l'occupation de tous les forts, ouvrages, batteries et défense de tous ordres allemands. Dans toutes les passes allant du Cattégat à la Baltique, et par le dragage et la destruction de toutes mines ou obstructions dans et hors les eaux territoriales allemandes, dont les plans et emplacements exacts seront fournis par l'Allemagne, qui ne pourra soulever aucune question de neutralité.

XXVI.- Maintien du blocus des puissances alliées et associées, dans les conditions actuelles, - les navires de commerce allemands trouvés en mer restent sujets à capture.

Les Alliés et les Etats-Unis envisagent le ravitaillement de l'Allemagne, pendant l'Armistice, dans la mesure reconnue nécessaire.

XXVII.- Groupement et immobilisation dans les bases allemandes désignées par les Alliés et les Etats-Unis de toutes les forces aériennes.

XXVIII.- Abandon par l'Allemagne, sur place et intacts, de tout le matériel de ports et de navigation fluviale, de tous les navires de commerce, remorqueurs, chalands, de tous les appareils, matériel et approvisionnements de toute nature, en évacuant la cote et les ports belges.

XXIX.- Evacuation de tous les ports de la Mer Noire par l'Allemagne et remise aux Alliés et aux Etats-Unis de tous les bâtiments de guerre russes saisis par les Allemands dans la Mer Noire; libération de tous les navires de commerce neutres saisis; remise de tous le matériel de guerre ou autre saisi dans ces ports, et abandon du matériel allemand énuméré à la clause XXVIII.

XXX.- Restitution, sans réciprocité, dans des ports désignés par les Alliés et les Etats-Unis, de tous les navires de commerce appartenant aux puissances alliées et associées actuellement au pouvoir de l'Allemagne.

XXXI.- Interdiction de toute destruction des navires ou de matériel avant évacuation, livraison ou restitution.

XXXII.- Le Gouvernement allemand notifiera formellement à tous les Gouvernements neutres, et en particulier aux Gouvernements de NORVEGE, de SUEDE, du DANEMARK, et de la HOLLANDE, que toutes les restrictions imposées au trafic de leurs bâtiments avec les puissances alliées et associées, soit par le Gouvernement allemand lui-même, soit par des entreprises allemandes privées, soit en retour de concessions définies, comme l'exportation de matériaux de construction navale, ou non, sont immédiatement annulées.

XXXIII.- Aucun transfert de navires marchands allemands de toute espèce sous un pavillon neutre quelconque ne pourra avoir lieu après la signature de l'Armistice.

F) DUREE DE L'ARMISTICE

XXXIV.- La durée de l'Armistice est fixée à 36 jours avec faculté de prolongation.

Au cours de cette durée, l'Armistice peut, si les clauses ne sont pas exécutées, être dénoncé par l'une des parties contractantes qui devra en donner le préavis 48 heures à l'avance. Il est entendu que l'exécution des articles III et XVIII ne donnera lieu à dénonciation de l'Armistice, pour insuffisance d'exécution dans les délais voulus, que dans le cas d'une exécution mal intentionnée.

Pour assurer dans les meilleures conditions l'exécution de la présente convention, le principe d'une commission d'armistice internationale permanente est admis. Cette commission fonctionnera sous la haute autorité du Commandant en Chef militaire et naval des Armées alliées.

Le présent armistice a été signé le 11 novembre 1918 à 5 heures (cinq) heure française.

Signé :

F. FOCH
R.E.WAMYSS

ERZBERGER
A. OBERNDORFF
WINTERFELDT
VANSELOW

J-L.R

Source documentation personnelle François DEJOUX



INFORMATIONS UALR

1) EFFECTIFS 72

NOUVEL ADHERENT

- BENNIER Michel

DÉMISSIONNAIRE

- BURTIN Gilbert

2) COTISATIONS

Pour les retardataires, **pensez à régler la cotisation 2020 par chèque de 25€**, libellé à l'ordre de l'UALR compte BP n° 06 319 45 V 038 centre LYON et l'adresser au trésorier chez Mr BAROLIN Bernard 1, rue Paul Eluard 69330 MEYZIEU.

3) PROCHAINS RENDEZ-VOUS

PROGRAMME PREVISIONNEL DU 1er SEMESTRE 2021 (sous réserves de la situation sanitaire liée à la COVID 19) :

- ◆ ASSEMBLEE GENERALE de l'U.A.L.R, le samedi 30 janvier, à l'hôtel IBIS à Lyon.
(Remise des médailles d'honneur de l'Artillerie)
- ◆ MESSE DU SOUVENIR DES ARTILLEURS, le dimanche 14 mars, à la basilique St-BONAVENTURE à Lyon.
- ◆ SORTIE ANNUELLE CULTURELLE et HISTORIQUE de l'U.A.L.R. dans la Loire, en mai
- ◆ CEREMONIE du SOUVENIR à MONTLUZIN ,en Juin

Autres Projets , dont, certains pourraient, également, se dérouler sur le 2^{ème} semestre 2021 :

- ◆ PRESENCE d'une délégation U.A.L.R. à Turin, lors de l'inauguration d'une EXPOSITION sur la DEUXIEME GUERRE MONDIALE dans le cadre du Partenariat avec l'A.N.Art.I.di Torino.
- ◆ PRESENCE d'une délégation U.A.L.R. à FROESCHWILLER pour le 150^{ème} anniversaire de la guerre de 1870 avec l'Amicale du 12[°] RA et la FNA, et, également, la commémoration du 80^{ème} anniversaire des combats d'HAUBOURDIN avec le 40[°] RA et son Amicale.
- ◆ VISITE de NEXTER à ROANNE dans le cadre du programme SCORPION.
- ◆ RENCONTRE avec l'ARMEE SUISSE dans le cadre de notre partenariat avec l'ASSO-VAUD.
- ◆ PRESENCE d'une délégation U.A.L.R. pour l'anniversaire de WAGRAM à l'ECOLE d'ARTILLERIE à Draguignan, avec, également, visite du MUSEE de l'ARTILLERIE
- ◆ RENCONTRES INTERNATIONALES avec les autres FEDERATIONS NATIONALES D'ARTILLERIE sous l'égide de la FNA.

